

pu dire à ses amis qu'il avait perdu une bonne occasion de clamer avec énergie les objections qu'il pouvait soulever contre cette politique. Je me rappelle que mon honorable ami se trouvait ici, à son siège, le 29 mars dernier. Il n'a soufflé mot, il est resté coi même à ce moment-là; il n'a soulevé la moindre objection non plus qu'il n'a exprimé son approbation par des paroles. Mais dans la circonstance toute récente à laquelle je fais allusion, il n'a pas hésité à parler, ce qu'il a fait en s'appuyant apparemment sur des documents officiels. Il a soulevé une foule d'objections contre la politique adoptée ici à la dernière session, politique dont il était un facteur, en ce sens qu'il n'a pas demandé à la Chambre de se prononcer par son vote sur cette question. Il a voté cette résolution; mais après avoir agi ainsi sans posséder plus de renseignements qu'il n'en a aujourd'hui, il lui plaît de s'attaquer à la politique du Gouvernement, à la politique de son propre parti, et de déclarer qu'il ne l'approuve pas. Voilà ce que l'honorable député a fait, il y a huit jours à peine.

M. MONK: Monsieur l'Orateur, je soulève une question d'ordre. Il n'appartient pas à mon honorable ami de discuter un sujet dont fait mention le discours du Trône et de profiter de cette occasion pour faire allusion à des documents qui ne sont pas encore entre nos mains, tant que cette formalité n'aura pas été remplie.

Sir WILFRID LAURIER: Je ne discute pas de question qui ne soit pas soumise à la Chambre selon les règlements de cette dernière; je discute une résolution adoptée par le Parlement à la dernière session et une attaque faite contre cette résolution par mon honorable ami, il y a précisément huit jours aujourd'hui.

M. MONK: Je voudrais connaître votre décision sur ce point-là, monsieur l'Orateur.

M. l'ORATEUR: C'est la coutume bien connue que si l'on fait allusion à des documents, ceux-ci doivent avoir été mis entre les mains des députés.

Sir WILFRID LAURIER: Quelle allusion ai-je faite à des documents? J'aurais préféré, et de beaucoup, que mon honorable ami (M. Monk) n'eût pas discuté cette question avant que les documents fussent soumis à la Chambre, mais vu qu'il a mieux aimé attaquer la politique du Gouvernement à propos d'une résolution adoptée par cette Chambre, alors qu'il parlait dans la province de Québec et qu'il voulait soulever les préjugés de ses auditeurs, j'ai le droit de faire allusion à tout cela ici même. Le discours qu'il a prononcé...

M. MONK: Je ne crois pas que mon très honorable ami puisse m'imputer un motif semblable à moins qu'il ne soit prêt à me

Sir WILFRID LAURIER.

signaler de quel langage je me suis servi de nature à soulever les préjugés.

Sir WILFRID LAURIER: Je vais répondre immédiatement à l'honorable député sur ce point. Il y a huit jours aujourd'hui, il disait à ses auditeurs que nous nous proposons de construire une marine qui coûterait annuellement \$20,000,000. Je dis que c'est là faire appel aux préjugés. Si je me trompe, qu'on me fasse voir une autre signification dans ces paroles? Mon honorable ami apprendra sans doute avec plaisir—j'en suis convaincu—lorsque les documents seront déposés, qu'il s'est trompé du tout au tout, non seulement une fois, mais deux ou trois fois, et j'estime qu'alors ces documents lui causeront une profonde surprise.

Aussi, pour détromper les bons électeurs de Jacques-Cartier, qui n'ont pu fermer l'œil depuis que son discours leur a donné le cauchemar, se fera-t-il un plaisir de leur dire que ces gros chiffres sont complètement erronés, qu'il ne sont que le fruit de l'imagination, des rêves, du caprice de celui qu'ils ont eu l'imprudence d'honorer de leur confiance.

L'honorable député ne s'en est pas tenu à cela; il a encore ajouté que l'établissement d'une marine aurait pour effet de nous entraîner dans les guerres européennes. Pas n'est besoin de lui dire qu'avec ou sans une telle marine notre gouvernement conservera son autonomie, que si nous avons une marine, elle ne prendra part à la guerre que si les membres du Parlement canadien—y compris l'honorable député—le jugent à propos.

Mon honorable ami a aussi reproché au Gouvernement de proposer le projet de commencer l'organisation d'une flotte. Quel est l'objet, quelle est la raison d'être de ces forces? Jamais, dit-il, nous n'en avons eu; pour quelle raison en établirait-on maintenant? Il est vrai que nous n'avons jamais été pourvu d'une marine. Je me rappelle un temps où nous n'avions ni chemins de fer, ni écoles publiques. Mais aujourd'hui le pays est doté de voies ferrées et d'un système scolaire; et si nous devons maintenant organiser des moyens de défense sur mer, c'est parce que nous prenons rang parmi les nations, que c'est là un fardeau que nous devons assumer à notre titre de nation.

Monsieur l'Orateur, je ne sais aucune nation qui, étant bornée par la mer, n'ait cru devoir se doter d'une marine; je ne sais pas de nation qui, possédant un long littoral, ne possède pas aussi une marine. Je puis me tromper—je crois qu'il en est une, la Norvège; mais ce pays ne tentera jamais les conquérants, il n'a rien pour cela, tandis que le Canada possède des gisements de houille, des mines d'or, des champs de blé et des richesses immenses susceptibles d'exciter la convoitise de l'envahisseur. Et c'est pour cela, comme le